

Résolution adoptée à la séance plénière du 13 janvier 2021

## Filières stratégiques : définir et mettre en œuvre les priorités

### Déclaration du groupe Agriculture

Cette crise sanitaire nous impose de revoir les enjeux prioritaires en termes économiques, sociaux et environnementaux. La place de l'Industrie dans notre pays et sa prise en compte dans les politiques publiques fait partie des priorités à redéfinir.

Toutes les activités productives sont concernées par la dimension et la force des filières industrielles françaises. Le secteur agricole ne fait pas exception. Les succès de notre secteur, en termes de valeur ajoutée, d'emplois et de rémunérations des producteurs, sont étroitement liés au dynamisme de la filière, de l'amont (agro-équipement), à l'aval (agro-industries) mais également de la distribution.

On peut souligner à ce titre (source Axema) que les neuf sociétés les plus importantes de fabrication de machines agricoles (hors tracteurs et télescopiques) ont généré un chiffre d'affaires de plus de 4.7 milliards d'euros en 2018. Alors que l'Industrie pèse de moins en moins dans le PIB français, l'agro-équipement français reste un secteur innovant et en croissance. 69% de l'activité de production est localisée en France et offre de nombreux emplois.

Nous approuvons la proposition d'inscrire, comme premier objectif de l'Industrie française, celui de renforcer sa souveraineté. La Profession agricole martèle depuis très longtemps la nécessité d'engager nos efforts français et européens vers une souveraineté de notre agriculture et de notre alimentation. Comme vous le préconisez la souveraineté ne signifie pas le repli sur soi et la fermeture des frontières. Nous avons au contraire besoin d'échanges européens et internationaux et nous attendons de l'Europe qu'elle affirme, par son budget et par ses politiques, des ambitions de souveraineté alimentaire, industrielle et technologiques et que pour ce faire elle harmonise en particulier les politiques sociales, de coût du travail, de fiscalité et d'environnement.

Nous approuvons la plupart des préconisations de cet avis visant à renforcer nos filières industrielles. Cela passe par une attention forte portée à l'innovation, à la recherche et à la formation. Et l'avis cite, à ce titre, les initiatives portées par les pôles de compétitivités dont le CESE avait débattu il y a quelques années. Ces pôles doivent aussi porter une coopération entre les acteurs économiques et politiques d'un territoire mais aussi des partenariats entre les différents pôles.

Renforcer les capacités de collaborations transversales bénéficiera à toutes les entreprises et à l'ensemble des territoires.

C'est le cas, par exemple, des biocarburants dont le développement est lié aux machines industrielles qui sauront en faire usage. La synergie entre tous les acteurs est un préalable nécessaire. Producteurs, chercheurs, industriels, équipementiers, utilisateurs : tous les partenaires ont intérêt à se rapprocher pour mieux s'entendre et mieux se comprendre et favoriser ainsi une dynamique productive compétitive.

Il faut, comme le souligne l'avis, mieux développer les formations et en même temps, travailler sur l'attractivité des métiers, notamment en développant une culture industrielle. Dans l'agriculture comme dans l'industrie, les métiers souffrent d'a priori. Pourtant, ce sont des secteurs porteurs d'emploi et d'emplois très divers.

Le groupe a voté pour.